



## Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

### VINGT ET UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)  
6 – 10 septembre 2010

#### Point 6.3 de l'ordre du jour : Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre institutionnel régional (RIF)

##### Objet du document

1. Informer les Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions adoptées à l'issue de la réforme du Cadre institutionnel régional et concernant le transfert des fonctions de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et au PROE.

##### Historique

2. Les participants à la session conjointe des organes directeurs de la SOPAC, de la CPS et du PROE tenue en juillet 2009 à Nadi (Fidji) sont convenus des dispositions suivantes :

- intégration du programme ICT-Outreach de la SOPAC au volet Stratégie en matière de technologie numérique rattaché à la nouvelle Division du développement économique de la CPS ;
- transfert du programme Énergie de la SOPAC à la Division du développement économique de la CPS ;
- transfert au PROE du Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique, du Système d'information sur le climat insulaire (*Islands Climate Update*), de la Base de données climatiques et météorologiques et du volet du secteur de l'énergie relatif à la surveillance et à l'évaluation des gaz à effet de serre et au Mécanisme pour un développement propre (MDP) ;
- transfert à la CPS des fonctions restantes de la SOPAC sous la forme d'une nouvelle Division géosciences.

3. Toutes ces décisions ont été approuvées par les dirigeants des pays membres du Forum des îles du Pacifique, à Cairns en août 2009, et ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La vingtième Conférence du PROE a pris acte des dispositions relatives à la politique énergétique et au changement climatique et des modalités de transfert des quatre fonctions précitées de la SOPAC au PROE.

##### Faits intervenus depuis la Conférence du PROE de novembre 2009

4. Des avancées considérables ont été enregistrées depuis la dernière Conférence du PROE. En février 2010, les Directeurs de la SOPAC, de la CPS et du PROE ont décidé d'adopter une stratégie en deux étapes en vue de la mise en œuvre du processus de réforme de l'architecture institutionnelle régionale :

*Étape 1* : Transfert, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, du programme ICT-Outreach et du programme Énergie de la SOPAC à la CPS, et des quatre fonctions relatives au changement climatique de la SOPAC au PROE ;

*Étape 2* : transfert de la SOPAC à la CPS, à partir de janvier 2011, des fonctions restantes du programme d'activités essentielles.

5. Lors de la réunion spéciale tenue à la fin de février 2010, le Sous-comité de la SOPAC s'est déclaré favorable à cette approche en deux étapes et a décidé de passer sans délai à l'étape 1 du processus de mise en œuvre.
6. Les directeurs de la SOPAC et de la CPS et le directeur adjoint du PROE ont signé des « Lettres d'accord », dont une relative au transfert de la SOPAC au PROE, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, des fonctions relatives au changement climatique.
7. On trouvera en annexe un exemplaire de la Lettre d'accord entre la SOPAC et la CPS.

### **Les quatre fonctions transférées au PROE**

#### **i) Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS)**

8. Le Système PI-GOOS fait partie du Système mondial d'observation des océans (GOOS) qui a pour objet d'effectuer des observations météorologiques et environnementales à l'appui des programmes de l'Organisation météorologique mondiale. Le PROE héberge le Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique (SMOC-IP), étroitement lié au PI-GOOS. Ce dernier a pour objet de promouvoir le développement durable des nations océaniques en facilitant la mise en œuvre de programmes d'observation des zones océaniques côtières et hauturières, et de contribuer à la collecte et l'utilisation des données, des informations et des produits tirés de ces observations. Le Système remplit plusieurs fonctions : gestion des données, accès aux données, programmes d'observation, communication (par le biais de la lettre d'information Vai Pasifika), éducation et sensibilisation.

9. Le poste de coordonnateur du PI-GOOS est vacant depuis la fin de 2008. À la mi-2009, la SOPAC a lancé une procédure de recrutement qui a dû être interrompue en raison des discussions relatives au Cadre institutionnel régional. Le PROE va donc reprendre la procédure de recrutement, dès la réception des fonds qui doivent être versés par les bailleurs de fonds pour couvrir le financement de ce poste.

10. À ce jour, le PI-GOOS a été financé par la SOPAC, le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), l'UNESCO, la NOAA et le Bureau australien de la météorologie.

11. Comme on l'a rappelé lors de la vingtième Conférence du PROE, de multiples raisons justifient d'actualiser le cadre de référence du SMOC-IP, de manière à établir des passerelles entre des domaines d'intervention différents du PROE comme la protection du milieu marin, la lutte contre la pollution marine et le changement climatique plus généralement.

### **Prochaines étapes**

12. Pour être en mesure de s'investir pleinement dans les activités relatives au PI-GOOS, le PROE va devoir recruter un chargé de programme à plein temps. En toute logique, ce poste devrait être rattaché au programme Avenirs océaniques, dans la mesure où le chargé de programmes sera appelé à travailler le plus tôt possible en étroite concertation avec l'équipe chargée du changement climatique et celle responsable de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution. Le coût du poste sera de l'ordre de 120 000 dollars É.-U. par an (ce qui correspond aux crédits prévus au titre du budget 2008 présenté par la SOPAC), soit un traitement annuel de 65 000 dollars É.-U., le solde étant destiné à couvrir les frais de fonctionnement.

13. Le Secrétariat a pu se procurer un exemplaire du descriptif de fonctions diffusé par la SOPAC lors de l'annonce de la vacance du poste. Les organismes bailleurs de fonds concernés ont été contactés afin de leur donner toutes les assurances nécessaires quant au maintien et au renforcement de la structure de gouvernement du PI-GOOS. Par ailleurs, il faudra peut-être envisager d'établir des liens de collaboration plus étroits entre le PI-GOOS et les activités régionales de surveillance de l'élévation du niveau de la mer.

14. Les états financiers transmis au PROE par la SOPAC indiquent que le solde reporté de 2008 s'élève à environ 30 000 dollars fidjiens (15 000 dollars É.-U.).

#### **Point de la situation**

15. La composante PI-GOOS des fonctions de la SOPAC et tous les documents de référence correspondants ont été transférés au PROE en avril 2010. Le PROE a estimé que le solde du budget hérité de la SOPAC, soit 15 000 dollars É.-U., était insuffisant pour financer la création au sein du PROE d'un poste de coordonnateur du PI-GOOS et pour le pourvoir. Il a donc demandé aux bailleurs de fonds de lui venir en aide en versant dans les meilleurs délais les financements qu'ils s'étaient engagés à verser au titre de l'exercice 2010, afin de permettre au Secrétariat de relancer la procédure de recrutement. À la date de rédaction du présent document, les bailleurs de fonds examinaient encore la question du montant des ressources à verser au PROE pour les exercices 2010 et 2011. Une fois que le PROE aura reçu des fonds suffisants pour l'exercice 2010, la procédure de recrutement pourra reprendre.

#### **ii) Système d'information sur le climat insulaire (*Islands Climate Update*)**

16. La NZAID a accepté de financer un programme qui, depuis la fin des années 1990, fournit tous les mois aux pays océaniques des informations climatiques par le biais du Système d'information sur le climat insulaire (*Island Climate Update*), et qui a contribué à répondre aux besoins de base des petits pays insulaires de la région en matière de formation hydrologique et à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Des plans visant à élargir la portée du Système sont en cours d'élaboration, l'objectif étant d'y intégrer des informations supplémentaires destinées aux utilisateurs finaux des îles du Pacifique, et notamment des informations sur les effets des variations climatiques prévues sur les ressources hydriques insulaires (précipitations, eaux de surface, nappes souterraines), l'agriculture (cane à sucre) et le secteur énergétique (production hydroélectrique).

17. Si les informations recueillies par le biais du Système ont fait l'objet d'une large diffusion, les principaux acteurs concernés ont souligné, dans une évaluation réalisée en 2008, la nécessité de mieux cibler les informations pour en renforcer l'utilité dans des secteurs particulièrement sensibles aux effets du climat comme l'énergie, l'approvisionnement en eau et l'agriculture, les adapter aux besoins particuliers des principaux fournisseurs d'informations climatiques comme les services météorologiques nationaux, et faire en sorte qu'elles soient complémentaires d'autres bulletins régionaux mensuels d'information sur le climat.

18. Le PROE pense recevoir entre juillet et septembre 2010 la totalité des financements de la NZAID en faveur du Système d'information sur le climat insulaire (ces financements sont destinés à couvrir les coûts liés à la réalisation du bulletin d'information et à la coordination de la téléconférence mensuelle qui réunit des experts et les services météorologiques nationaux du Pacifique). Un contrat sera établi entre le PROE et la NIWA afin de faciliter la tâche de cette dernière, qui sera chargée de la réalisation du bulletin *Islands Climate Update*, et de définir les modalités de transfert à la NIWA des fonds nécessaires.

#### **Étapes suivantes**

19. Un nouveau contrat devra être conclu entre le PROE et la NZAID en vue de ces activités.

**Point de la situation**

20. La NIWA et le PROE ont élaboré conjointement une demande de financement à l'intention de la NZAID, en cours d'examen depuis le début de l'année 2010. La proposition est en cours de révision pour ne couvrir que l'exercice 2010, et une réunion au cours de laquelle le PROE et la NIWA examineront la question du financement pluriannuel d'*Islands Climate Update* au-delà de l'horizon 2010 devrait se tenir au début du mois d'août.

**iii) Base de données climatiques et météorologiques**

21. En 2007, la SOPAC et la NIWA ont lancé un projet de sauvegarde des données climatiques financé par le Ministère néo-zélandais de l'environnement et la NZAID (dans le cadre d'un accord bilatéral sur le climat entre les États-Unis et la Nouvelle-Zélande assorti d'un financement des États-Unis). Le projet a pour objectif de sauvegarder et de numériser les données climatiques historiques détenues par la NIWA pour le compte des pays insulaires du Pacifique dans lesquels les services météorologiques néo-zélandais opéraient dans le passé (Fidji, Îles Cook, Nioué, Samoa et Tonga). La NIWA a effectué ce travail de numérisation ces dernières années depuis Wellington. Le rôle de la SOPAC a consisté à faciliter le transfert des fonds nécessaires aux activités de la NIWA, et à informer ses partenaires (notamment le PROE) et la NZAID du déroulement du projet.

22. Il apparaît que la SOPAC, qui devait obtenir copie de toutes les archives numérisées, n'a en fait reçu à ce jour que les métadonnées, et non les données essentielles relatives notamment aux précipitations et aux températures, la NIWA estimant que ces données sont la propriété des pays insulaires océaniques, et que leur accès est subordonné à l'accord préalable des directeurs des services météorologiques nationaux.

23. Le Secrétariat pourrait faire office de gardien et de dépositaire des archives climatiques historiques de la région, étant entendu que les chercheurs et praticiens devront pouvoir accéder aux données qui pourraient être utiles aux activités relatives au changement climatique menées dans le Pacifique. Cela étant, la question de l'accès aux données n'en serait pas moins sensible, et la mise en place des capacités nécessaires exigera un recours massif aux technologies de l'information et de la communication (TIC), en vue de la création d'une base de données et, le cas échéant, d'un serveur qui permettra d'accéder à la base de données depuis Internet. En conséquence, il faudra probablement arrêter des modalités de financement qui, pour l'heure, ne semblent pas prévues dans l'accord conclu entre la SOPAC et le Ministère néo-zélandais de l'environnement/la NZAID.

**Étapes suivantes**

24. Pour faire avancer ce dossier, le Secrétariat doit se faire une idée plus précise de la nature des accords contractuels conclus entre la SOPAC et la NIWA/NZAID/le Ministère néo-zélandais de l'environnement, afin d'y apporter les modifications qu'exige le transfert des fonctions de la SOPAC au PROE. Il conviendra également d'examiner la question de l'accessibilité de la base de données.

**Point de la situation**

25. La NIWA et la SOPAC ont indiqué que les activités relevant du projet avaient pris fin en juin 2010, conformément au calendrier convenu dans l'accord conclu entre la NIWA et la SOPAC. Les derniers paiements ont été effectués, et l'envoi des CD-ROM contenant les données et métadonnées aux pays insulaires océaniques participants ainsi qu'à la SOPAC et au PROE a mis un terme définitif au projet.

iv) **Volet du secteur de l'énergie relatif à la surveillance et à l'évaluation des gaz à effet de serre et au Mécanisme pour un développement propre (MDP)**

26. Pour l'heure, les activités du programme de travail de la SOPAC relatives à ces questions semblent porter essentiellement sur la fourniture d'informations sur le MDP et les méthodes de surveillance des émissions de gaz à effet de serre dans la région. Ces activités sont assurées par un chargé de projet-Énergie, qui assume par ailleurs d'autres fonctions dans d'autres domaines d'intervention. Le budget alloué à ce volet s'élève à 2000 dollars É.-U. et couvre la publication de différents supports et brochures d'information.

27. Le PROE fait office de centre régional de coordination de la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement, au titre d'un projet de l'Union européenne, et gère à ce titre la composante du projet axée sur le renforcement des capacités liées au MDP.

**Point de la situation**

28. Le Secrétariat s'emploie actuellement à aider les pays membres dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre : il dispense une formation à trois des membres de l'équipe de Tuvalu chargée d'établir la deuxième communication nationale au titre de la CDB, en vue de la réalisation de l'inventaire national des gaz à effet de serre ; il aide le PNUD dans le cadre du volet atténuation d'un atelier de suivi sur la préparation des deuxièmes communications nationales ; et il répondra à une demande d'assistance reçue de Nioué dès que les modalités pratiques de son intervention seront arrêtées. En raison de fréquents mouvements de personnel, le PROE n'a pu que faciliter la fourniture d'assistance à la République des Îles Marshall. Il a toutefois recruté un chargé de l'atténuation du changement climatique afin d'aider les pays membres dans ce domaine.

29. S'agissant du Mécanisme pour un développement propre (MDP), à l'issue d'un atelier régional tenu à Suva en mai 2009, et au cours duquel ont été examinés les besoins particuliers des pays de la région en matière de renforcement des capacités relatives au MDP, et les activités à mettre en œuvre pour y répondre, le plan de travail d'un projet élaboré à la lumière des besoins nationaux et régionaux a été adopté. À l'origine, le projet s'adressait principalement aux Fidji et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée mais ce sont finalement Vanuatu et les Îles Salomon qui pourraient être retenus.

**Énergie**

30. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CPS assume le rôle d'organisation chef de file du secteur énergétique régional. En avril 2010, elle a absorbé le programme Énergie de la SOPAC et a bénéficié de l'aide du PROE dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles régionales connexes.

31. Le PROE a participé à un atelier de planification très dense consacré à l'examen et à la définition des grandes orientations régionales en matière de politique énergétique. Il a également financé la participation à cet atelier d'experts des Îles Salomon, du Samoa et de Tuvalu. À l'issue des travaux, la CPS a défini comme suit les trois principaux résultats à atteindre :

- i. élaboration d'une « nouvelle » Politique régionale océanienne de l'énergie qui reposerait sur l'examen et la révision de la politique actuellement en vigueur ;
- ii. formulation d'une stratégie régionale globale pour le développement énergétique dans le Pacifique visant à inscrire la politique régionale de l'énergie dans un cadre d'action stratégique ciblé ;
- iii. élaboration d'un projet de plan d'exécution global et évolutif ayant pour principes fondateurs « plusieurs partenaires, une seule stratégie, un seul plan, un seul mécanisme financier et un seul mécanisme d'évaluation, de suivi et d'établissement des rapports ».

32. La réunion extraordinaire des ministres de l'énergie du Forum, tenue à Brisbane en juin 2010, a approuvé le Cadre d'action pour la sécurité énergétique dans le Pacifique. Ce dernier sera soumis pour approbation aux dirigeants des pays membres du Forum, qui doivent se réunir au mois d'août à Port Vila (Vanuatu). Il sera également soumis pour approbation aux autres pays insulaires océaniques non-membres du Forum lors de la réunion des ministres de l'énergie du Pacifique, prévue en 2011.

### Recommandations

33. La Conférence est invitée à :

- **prendre note** du transfert intégral et effectif au PROE, au 1<sup>er</sup> avril 2010, des fonctions de la SOPAC relatives au changement climatique ;
- **approuver** la mise en œuvre intégrale et effective des quatre fonctions de la SOPAC déjà transférées au Secrétariat.